Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Achat appartement on me fait payer des options non signées

Par cbouba

Bonjour,

Le j'ai réservé sur plan un appartement dont j'étais le 3ieme acquéreur.
Donc le 04/06/2021 nous avons réservé pour 251 500 ? un appartement, mais à la fin nous avons payé un supplément de 4345 ? d'options qui ont été choisi par le précèdent acquéreur dont nous avons été informés quelques mois avant sans jamais avoir signé de devis ou de commande chiffré de ces options.

Un peu plus de détails :

-04/06/2021 Réservation pour 251 500? appartement F3, une partie à crédit.

-07/06/2021 signature d'un plan TMA, non chiffré et j'ai appris hier que VRE, c'est volet roulant électrique.

-09/09/2021 signature chez le notaire pour 251 500?.

-19/01/2022 appel de fond, Prix de réservation 251 500? prix de signature notaire 252 500?, c'est la première fois que l'on voit le mot option et TMA. Nous appelons et demandons correction et explication sur le mot option et TMA. Bien sur un délai de 15 jours pour payer.

-19/04/2022 appel de fond, Prix de réservation 251 500? prix de signature notaire 252 500?, et toujours le mot « option » présent, sans que l'on n'est répondu a notre 1 ier appel téléphonique sur les informations demandées. Appel de notre par avec exigence d'avoir les informations et que le prix de l'appartement corresponde bien au 251 500? signé notaire et lors de la réservation.

-02/05/2022 Réception de l'appel de fond enfin corrigé à 251 500?, livraison 24/05/2022 et paiement final, avec la mention « Le solde du prix est précisé sur la fiche financière ci-jointe, aucune remise de clef ne sera possible sans remise de règlement. »

-17/05/2022 enfin une réponse sur les options de 4345? que nous n'avons jamais signé de devis du coup.

-24/05/2022 à la livraison nous devons payer la somme pour avoir les clés et nous informons notre mécontentement quant à ces 4345? que l'on nous oblige à payer.

Suite à notre réclamation on ne veut pas nous rembourser car nous avons payé une 1 ier moitié lors de l'appel de fond du 19/01/2022 et que cela valide, même si nous n'avons jamais signé de devis de ces options validé par contre auprès du précédent acquéreur qui lui n'a pu acheter cet appartement au final.

Est-ce legal ? est-ce normal ? N'est pas un forçage de paiement?

Merci de votre aide, je me sens arnaqué.